

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VENDREDI 5 AVRIL, à 16 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 32).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 16 h 55, au rapport n° 24/2-001), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christelle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Yassine MANGROLIA	à partir de son départ, à 17 h 56, au rapport n° 24/2-012	par Marie-Anick ANDAMAYE
Karel MAGAMOOTOO		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Gérard CHEUNG LUNG
Raihanah VALY	pour toute la durée de la séance	par Jacques LOWINSKY
Nouria RAHA		par Alexandra CLAIN
Audrey BÉLIM		par Geneviève BOMMALAIS
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Jean-Pierre HAGGAI

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l'/ du)	rapport n°
- Gérard FRANÇOISE	délégués / CINOR	SODIPARC	24/2-004
- Jean-François HOAREAU			et 24/2-005
- Jean-Alexandre POLEYA	délégués / ville		
- Virgile KICHENIN			
- Jean-Pierre MARCHAU			
- Christelle HASSEN	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/2-011
- Éricka BAREIGTS	(présidente) maire de Saint-Denis	MLN	
- Jacques LOWINSKY	(président délégué) délégués / ville		
(1) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	partenaire	CÉVIF	
- Geneviève BOMMALAIS	parente	ASD	
- Marie-Anick ANDAMAYE	parente	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(2) <i>Érick FONTAINE</i> (mandataire : Gérard CHEUNG LUNG)	délégué / ville	SHLMR	24/2-014

CINOR
SODIPARC
ARCHÉS-OI
MLN
ARCV
CAP
CÉVIF
ASD
BCD
OMS...

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Société dionysienne de Gestion des Équipements
Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
Mission locale Nord
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Club Animation Prévention
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Archers de Saint-Denis
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

(1)
et élu(e) absent(e) / représenté(e)
(2)

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

OBJET **Optimisation des ressources humaines**
Gestion de l'effectif communal
Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Ces recrutements visent à répondre aux besoins des services afin de mener à bien les projets de la Collectivité.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal de la ville.

OBJET **Optimisation des ressources humaines**
Gestion de l'effectif communal
Création de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le RAPPORT N° 24/2-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget principal de la ville.

ANNEXE : CREATION DE POSTES : AVRIL 2024

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction coordination des mairies annexes	Agent polyvalent et médiation	1	Adjoint technique	35h00	Accueillir et établir des contacts avec la population ; Repérer les dysfonctionnements ; Informier et recueillir les réclamations, Identifier les motifs de tension, les dégradations, les risques de conflits, afin d'assurer une prévention	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique	35h00	Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales Balayage des rues et élagage ; Participe à l'embellissement du secteur Assure l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction coordination des mairies annexes	Agent de surveillance de la voie publique	4	Adjoint administratif	35h00	Effectuer des missions de police sur la voie publique dans ses domaines d'application. Compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction générale adjointe Ville fraternelle	Assistante de Direction	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service ; Organiser et suivre l'agenda de la direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de l'éducation	Assistant administratif	2	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction des sports	Technicien travaux bâtiment	1	Adjoint technique	35h00	Faire réaliser, suivre la réalisation des travaux d'entretien et vérifier leur bonne exécution ; Détecte les dysfonctionnements dans un bâtiment ; Planifie et contrôle la réalisation des travaux ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction technique proximité	Plombier	2	Adjoint technique	35h00	Intervenir sur les tuyauteries d'alimentation des appareils et sur les appareillages ; Poser des équipements nouveaux (lavabos, éviers, douches, urinoirs...) et des alimentations des appareils (cuivre, acier, polyéthylène...) Poser des évacuations des appareils (fonte, PVC...)	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction technique proximité	Electricien	1	Adjoint technique	35h00	Exécuter divers travaux électriques d'entretien, de rénovation et d'aménagement sur les bâtiments de la ville ; Effectuer la maintenance préventive sur les réseaux basse tension ; Effectuer la remise en état des installations et appareils défectueux ; Procéder au remplacement préventif ou curatif des éléments lumineux.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction éducation	Chef cantinier	1	Adjoint technique	35h00 (annualisée)	Gérer la production des repas, assurer et contrôler la gestion de l'approvisionnement et des stocks, assurer ou contrôler la maintenance et l'hygiène des matériels et des locaux, encadrer l'équipe de cantine et l'équipe d'entretien général affectée au service restauration	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction aménagement, urbanisme, patrimoine historique et artistique	Agent administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer son organisation ; Participer à l'instruction des dossiers	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	Agent polyvalent des écoles	2	Adjoint technique	30.08h (annualisées)	Assure l'entretien de la propreté des locaux (salles de classes, sanitaires et parties communes) ; Accompagne la mise en place des lieux de repos et le nettoyage du matériel pédagogique	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 548.46 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction éducation	Agent polyvalent de cantine	4	Adjoint technique	22h (non annualisé)	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 132.52 € et 1 479.08 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des sports	Agent d'exploitation	1	Adjoint technique	35h00	Réaliser l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des sports	Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique	35h00	Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance de bâtiments ; Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de ses spécialités.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction logistiques et moyens	magasinier	1	Adjoint technique	35h00	Réceptionner, ranger et distribuer les produits aux différents services ; Réaliser l'inventaire et effectuer le suivi informatique du stock ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
---------------------------------------	------------	---	----------------------	-------	--	--	---	---

Pour l'ensemble des emplois :

- Le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.

II – Création d’emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la réglementation	Gestionnaire service électoral	1	Rédacteur	35h	Organiser les élections politiques en collaboration avec la responsable de service ; Assurer le recensement des jeunes de 16 ans ; Actualiser la liste électorale et sa cartographie. Participer à l’administration des logiciels spécifiques Participer à la mise en œuvre des projets du service.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction aménagement, urbanisme, patrimoine historique et artistique	Référent administratif	1	Rédacteur	35h	Assurer la gestion administrative des missions du service ; Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d’actions en fonction des objectifs définis par la direction ; Assurer et piloter la gestion courante de la cellule administrative dans le respect des plannings et de la qualité attendue.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des ressources humaines	Gestionnaire carrière- paie	2	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l’ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie. Accueillir et informer les agents sur leur parcours professionnel.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.

III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction générale adjointe – Optimisation et Méthodes	Délégué aux projets transversaux	1	Ingénieur Attaché	35h	Participer au développement de la transversalité ; Favoriser le travail collaboratif inter directions ; Piloter des dossiers transversaux identifiés par l'Autorité ; Accompagner au changement ; Mise en œuvre du contrôle de gestion au sein de la Direction Générale	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Direction de la réglementation	Responsable du service électoral et militaire	1	Attaché	35h	Participer au développement de la transversalité ; Favoriser le travail collaboratif inter directions ; Piloter des dossiers transversaux identifiés par l'Autorité ; Accompagner au changement ; Mise en œuvre du contrôle de gestion au sein de la Direction Générale	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Direction de la culture/ réseau lecture publique	Ingénieur média	1	Ingénieur	35h	Etre responsable de l'espace Mezz@nine, des postes informatiques publics, du développement de l'offre numérique du réseau et de la médiation des NTIC auprès du public ; Planifier l'activité de l'espace multimédia ouvert au public afin de promouvoir le développement de la culture numérique ; Prospecter et assurer une veille technologique sur les savoirs nécessaires à la population.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Direction des grands projets	Chargé de projet RUCH	1	Ingénieur Attaché	35h	Faire l'interface avec les associations et la population dans le cadre de la co-construction du projet RUCH ; Organiser des ateliers de co-construction et animer des réunions sous la responsabilité du chef de projet.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.